

MAIRIE DE CHEVENON

3 rue des Ecoles

58160 CHEVENON

Compte-rendu du conseil municipal

DU 13 NOVEMBRE 2017

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N° 2

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres s'avèrent insuffisants, il est donc nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - 15 000

Chapitre 13

Article 1321 + 15 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - 15 000

Chapitre 012

Article 6411 + 18 000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 73

Article 73111 + 3 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 2188-77 - 1140

Article 2318-88 +1140

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article 1641 + 2377

Article 2188-54 - 1251

Article 2188-77 -1126

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article 66111 + 486

Article 6135 - 486

CONVENTION MUTUALISATION POUR LA REPARTITION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition du SIEEEN, Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Les avantages de cette démarche pour les collectivités :

- L'assurance d'une recette selon la qualité des opérations réalisées et la transmission des pièces justificatives.
- La prise en charge des contraintes liées au dépôt des dossiers par le SIEEEN et de leur instruction auprès du Pôle National

Cette convention pluriannuelle, à établir entre le SIEEEN et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

Vu le projet de convention de mutualisation pour la répartition des certificats d'économies d'énergie établie entre le SIEEEN et la Commune de CHEVENON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire ou à l'un de ses adjoints afin de signer ladite convention.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Président du SIEEEN,
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Trésorier

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité de Chevenon à la date du 1^{er} Septembre 2017 et afin de prendre en compte les modifications il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE le tableau des effectifs actualisé figurant en annexe et arrêté à la date du 1^{er} Septembre 2017

MISE A JOUR TABLEAU LONGUEUR DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé entre autre à partir de la longueur de la voirie communale

Vu les chemins classés en voirie intercommunale, il est nécessaire de mettre à jour le tableau de longueur de voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE le tableau de longueur de voirie annexé à la présente délibération
 - FIXE la longueur de voirie communale et intercommunale comme suit
- | | |
|-----------------------|---------------|
| Voirie Communale | 6283 mètres |
| Voirie Intercommunale | 5921 mètres |
| Voirie Totale | 12 204 mètres |

DIVERS

ASSAINISSEMENT ROUTE DE JAUGENAY/ IMPASSE DU COUVENT

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l'ouverture des plis concernant les travaux d'assainissement collectif route de jaugenay et impasse du couvent a eu lieu le 13/10/2017. Deux entreprises ont répondu à cet appel d'offre. Le rapport d'analyse laisse apparaître que le montant des travaux 651 255 € HT est largement supérieur au montant prévu 507 377 € HT par l'étude établie par le cabinet GIRUS. Néanmoins au vu de l'aide de l'État (DETR) attribuée à notre commune, cette subvention permettrait de financier la remise en état de la station d'épuration ainsi que l'assainissement de l'impasse du couvent.

Monsieur Le Maire informe qu'il est en attente d'une réponse de Monsieur Le Préfet concernant la subvention attribuée, à savoir de la répartir entre l'assainissement et la station.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande reçue de Madame FRANÇAIS sollicitant une éventuelle aide financière aux parents qui inscrivent leurs enfants au centre social d'Imphy pendant les vacances scolaires.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une demande avait été faite auprès du centre social en 2016 pour qu'une convention soit établie entre la commune et le centre social. La commune s'engageait à rembourser aux familles 1 euro par jour de présence et par enfant. Le centre social n'a pas souhaité donner suite.

Madame FRESLON émet l'avis que cela pourrait peut être se faire par le biais du CCAS. Après renseignement auprès du percepteur, celui-ci nous indique que ce n'est pas possible, car le CCAS est réservé pour le secours d'urgence. Cette aide financière ne rentre pas dans ce cadre.

Un courrier sera adressé à Madame FRANÇAIS afin de lui en informer.

LAVE VAISSELLE TRIKINI FETES

Le lave-vaisselle du trikini fêtes est hors d'usage, il sera nécessaire de le remplacer. Cette dépense sera affectée au budget 2018.

QUESTIONNAIRE AUX PARENTS D'ELEVES – RETOUR AUX SEMAINES DES 4 JOURS

Madame MARTIN Marie-Claire propose de distribuer un questionnaire aux parents afin de connaître leur avis sur le retour de la semaine de 4 jours.

Les membres du conseil municipal décident de s'accorder avec la décision de la commune d'Imphy, les élèves de CM1 et CM2 de notre école étant rattachés à Imphy.

ARRETE MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe qu'un arrêté municipal sera pris portant interdiction de circuler aux véhicules à moteur sur le chemin rural de Crèges à Jaugenay.

ACHAT SAPIN DE NOEL

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une vente de sapin de Noël est organisée à l'école au profit de la coopérative scolaire pour embellir la cantine ainsi que la salle des fêtes du trikini pendant les fêtes de Noël deux sapins ont été commandés.